

Image not found or type unknown



Pas de defence de mon adversaire

Par **vincent**, le **29/09/2011** à **19:38**

Bonjour,
Pendant une affaire en appel, je me suis donc fais représenter par mon avocat et par un avoué. Par contre mon adversaire n'était pas présent et ne s'est pas non plus fait représenter par son avocat car celui-ci n'est pas payé de son travail. Il était toutefois présent mais a signifié au juge qu'il ne représentait plus sa cliente. Mon adversaire n'a pas pris non plus d'avoué pour l'appel.
Que va-t-il se passer après vu que le juge devrait rendre son verdict le 22/11.
merci

Par **Griphus72**, le **02/10/2011** à **13:37**

Sauf erreur de ma part, votre adversaire va tout simplement perdre.
Je m'appuie sur le fait qu'un avocat est obligatoire en appel, mais je ne suis pas sûr de ma réponse.